

Foyers d'Herpès viroses type 1 (HVE1)

Communiqué de presse – 03/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie le 01 mars dans le cadre des foyers d'herpès virose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne à Valence, sur le site du Valencia Spring Jumping Tour et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec le foyer espagnol.

Cette réunion a permis de faire un bilan de la situation, de référencer les actions à mettre en place et d'établir la communication et la diffusion des mesures sanitaires de prévention pour éviter la propagation du virus sur notre territoire, notamment dans le contexte de reprise des concours locaux, nationaux et internationaux.

Bilan de la situation

En Espagne, le site de Valence accueillait plusieurs centaines de chevaux à l'occasion d'une compétition internationale. Certains équidés sont rentrés chez eux, mais 150 sont encore sur site, bloqués par les autorités espagnoles pour raisons sanitaires. Selon les informations diffusées, environ la moitié des équidés présente ou a présenté des signes cliniques : hyperthermie principalement, toux, jetage. Quelques uns ont aussi déclenché des symptômes neurologiques et à ce jour, plusieurs chevaux ont dû être hospitalisés et 4 chevaux sont morts. Des mesures sanitaires ont été prises par les organisateurs et le Ministère espagnol qui a également décidé la suspension de toutes les compétitions à venir.

En France, plusieurs foyers ont été confirmés dans des écuries de chevaux rentrant de Valence, dans les départements du Calvados, Haute Savoie, Hérault et Seine et Marne, d'autres sont en cours d'investigation dans d'autres départements.

Les équidés présentent majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie. Quelques animaux ont développé des signes neurologiques, **mais aucun mort n'a été signalé pour l'heure sur le territoire.**

A ce jour, les foyers dont le RESPE a connaissance ont mis en place des mesures sanitaires strictes, mais l'information n'est pas connue pour l'ensemble des structures accueillant des équidés revenant d'Espagne.

Par ailleurs, exception faite des chevaux en lien épidémiologique avec le foyer de Valence, le nombre de cas d'herpès virose de type 1 reste, pour l'instant, dans les valeurs habituellement observées à cette époque de l'année.

Au-delà de la France, des cas d'HVE1 en lien avec Valence ont également été confirmés **en Belgique, en Allemagne et en Suisse.**

Même si la situation pourrait paraître sous contrôle, **de nombreux équidés sont encore présents à Valence et sur d'autres sites en Espagne, et vont en revenir :**

- **pour les chevaux français**, dans leurs propres écuries où d'autres chevaux peuvent être présents,
- **pour les chevaux étrangers**, via des structures de transit en France, lors de haltes vers leur pays d'origine.

Les transports (camions, vans, matériel, personnes...) sont un élément avéré de risques d'aggravation de la diffusion du virus et de l'apparition de nouveaux foyers. Il convient donc d'être particulièrement **attentif aux conditions dans lesquelles vont s'effectuer ces mouvements, comme cela devrait être le cas pour tout déplacement d'équidé.**

Une stratégie volontariste pour les manifestations équestres

Dans ce contexte, la FFE et la SHF ont décidé conjointement de suspendre à compter du 1^{er} mars et jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus, l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent ou placés sous leur égide. La FEI a de son côté, acté le 02 mars, la suspension de toutes les compétitions sur cette même période, dans 10 pays d'Europe continentale dont France, Espagne, Italie, Portugal, Belgique, Allemagne et Pays-Bas (à l'exception des concours sur plusieurs dates ayant débuté qui peuvent se poursuivre sans accueillir de nouveaux chevaux).

Plusieurs vétérinaires ont déjà été dépêchés par la FEI sur le site de Valence pour aider à la gestion du foyer. **Sur décision de la FFE, la vétérinaire coordinatrice des Jeux Equestres Mondiaux 2014, le Professeur Anne Couroucé, les a rejoint dès mardi afin notamment de recueillir des éléments épidémiologiques, de coordonner les actions et d'accélérer autant que possible le retour des chevaux, français prioritairement.**

Indépendamment de ces décisions et de manière générale, **la cellule de crise a convenu que les mesures sanitaires de prévention en annexe restent d'actualité et doivent s'appliquer à l'ensemble de la filière**, plus particulièrement aux rassemblements équestres ne relevant pas de la FFE et la SHF. **La situation des Warm'up très nombreuses depuis le confinement lié à la COVID 19, des ventes et foires sont un point d'extrême vigilance ; la cellule de crise recommande de les reporter ou d'y appliquer des mesures de précaution strictes, éventuellement les mêmes que celles mises en place lors de l'épizootie d'herpès-viroses de 2018.** Il en va de même **pour la filière Elevage**, la saison de monte débutant, **l'introduction/retour de chevaux dans un effectif doit s'accompagner de ces mêmes mesures sanitaires, a fortiori pour les structures avec une activité mixte Elevage / Sport et les centres de reproduction multi filières (Sport/Courses).** Les protocoles de vaccination pour les centres de reproduction doivent être rigoureusement respectés.

Concernant les tests de dépistage, la cellule de crise rappelle qu'il convient d'utiliser des tests ayant fait l'objet d'une validation rigoureuse (sensibilité terrain- spécificité) et **de façon appropriée dans l'évolution de la maladie chez un équidé atteint.** En effet, pour les chevaux vaccinés, la **quantité de virus retrouvés au « bout du nez » est moindre, en particulier en début et en fin de symptômes.** Ce constat est **d'autant plus vrai pour la forme neurologique** pour laquelle les charges virales détectées sont fréquemment très faibles.

La vaccination, une mesure de prévention malgré tout efficace

La vaccination contre les herpèsvirus reste limitée dans la filière équine et n'est pas obligatoire pour les concours internationaux. Le statut vaccinal hétérogène vis-à-vis du virus HVE1 des chevaux présents à Valence peut peut-être expliquer le nombre important de chevaux malades et la circulation rapide du virus au sein des effectifs. **Même si des chevaux correctement vaccinés ont pu montrer des signes cliniques, notamment neurologiques, la vaccination reste une mesure efficace de lutte collective contre la maladie.** Pour l'animal vacciné, elle permet d'en limiter les symptômes, principalement pour les formes respiratoires et abortives, et surtout la quantité de virus excrétés. Pour l'ensemble de la population équine, la vaccination limite donc la diffusion de la maladie et sa circulation au sein des groupes.

Les recommandations suivantes s'appliquent à l'ensemble de la filière, toutes activités confondues (trot, galop, sport, élevage, centre de reproduction, travail, loisir...) :

- Il est conseillé **pour les chevaux déjà vaccinés**, en bonne santé, **n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects**, dont le rappel vaccinal remonte à plus de 6 mois, de procéder à un rappel.
- Pour les **chevaux non vaccinés et non exposés** (n'ayant pas été en contact avec des foyers ou chevaux confirmés ou suspects), une vaccination peut également être envisagée, mais n'aura que peu d'effet en pleine épizootie. En effet, la primo-vaccination demandant a minima** 2 injections à 1 mois d'intervalle, la protection commencera à être efficace lors de la seconde injection, soit 4 à 6 semaines après la première injection.
- **Pour les chevaux exposés** qui peuvent être en phase d'incubation, la vaccination est déconseillée et n'aurait que peu d'effet ; sur un cheval malade, la première injection risque de n'entraîner aucune réponse immunitaire, voire de déclencher plus rapidement la maladie.

*** le protocole vaccinal est variable selon la marque de vaccin utilisée.*

Relevé de décisions

Dans ce contexte général, la **cellule de crise** préconise de **diffuser largement ce communiqué** et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information. Un suivi de la situation sera effectué et diffusé régulièrement par le RESPE.

Seule la **mobilisation et la responsabilisation des différents acteurs de la filière** permettront de limiter la diffusion du virus. Les **mesures sanitaires de prévention** présentées en annexe du présent communiqué ont pour objectif de **limiter la propagation** de la maladie au sein d'un effectif comme dans les différentes composantes de la population équine. **En cas de non-respect** de ces mesures, le virus pourrait **se disséminer** à une proportion plus large de la filière et occasionner une **paralysie plus étendue des activités équestres**.

Dans l'état actuel de la situation, avec une **reprise des activités et manifestations équestres, ainsi que de la saison de monte**, la cellule de crise appelle donc à la **plus grande vigilance** les détenteurs, organisateurs de rassemblements, transporteurs, ainsi que toutes les structures susceptibles d'accueillir des chevaux de passage. Elle met toutes ses ressources à la disposition de la filière équine pour relayer les informations.

La cellule insiste aussi unanimement sur l'importance de la déclaration de toutes les suspicions ; il en va de l'intérêt de tous, pour que la situation en France reste sous contrôle.

*** La cellule de crise du RESPE**

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser le reste de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention détaillées :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les **chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- ✘ Isoler les animaux positifs
- ✘ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ✘ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ✘ Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- ✘ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins

- ✘ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ✘ Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- ✘ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ✘ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- ✘ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- ✘ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Pour les cavaliers (et détenteur de manière générale) :

- ✘ **Ne pas emmener de cheval suspect, malade ou qui a été en contact avec un cheval malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement**
- ✘ **Ne pas se rendre dans un rassemblement lorsqu'un foyer a été confirmé dans ce lieu**
- ✘ **S'assurer de la propreté des boxes** (nettoyage et désinfection avant l'entrée de votre cheval, puis entre les chevaux).
- ✘ Emmener et utiliser exclusivement **un matériel unique pour chaque équidé.**
- ✘ Utiliser un **seau unique par équidé pour l'abreuvement** sur le lieu du rassemblement (remplir les seaux d'eau directement aux robinets) ; ne pas utiliser les abreuvoirs collectifs.
- ✘ Limiter au maximum les contacts avec d'autres équidés, notamment des équidés issus d'autres effectifs.
- ✘ **Isoler autant que possible les équidés dès leur retour sur leur structure d'origine**, surveiller leur état général et suivre la température les jours suivants (une semaine a minima)
- ✘ Nettoyer et désinfecter le matériel (y compris les vans et moyens de transport)
- ✘ **Vérifier les dates de rappels vaccinaux de vos équidés** et envisager avec votre vétérinaire la nécessité ou non de les renouveler ou de mettre en place un protocole de vaccination si les équidés ne sont pas vaccinés actuellement
- ✘ Se désinfecter régulièrement les mains, ne pas toucher d'autres équidés que les siens
- ✘ Empêcher les personnes autres que celles de votre écurie de toucher les équidés pour ne pas créer de contamination indirecte

Pour les organisateurs de rassemblement :

- ✘ S'assurer de la bonne santé des équidés arrivant sur les lieux du rassemblement ; **il est fortement recommandé de mettre en place un protocole sanitaire** avec un vétérinaire pour effectuer un contrôle des équidés à leur arrivée sur le lieu du rassemblement
- ✘ S'assurer qu'aucun équidé provenant d'un foyer avéré ne se rende sur les lieux du rassemblement
- ✘ Nettoyer et désinfecter les **boxes avant, entre, et après chaque passage d'équidés**
- ✘ Mettre à disposition des points d'eau afin que les cavaliers puissent **s'approvisionner en eau individuellement.**
- ✘ **Communiquer largement et imposer aux participants, comme au public en particulier les enfants, le respect de pratiques préventives pour limiter le contact direct et indirect entre équidés**, notamment via les mains, le matériel, les bottes...
- ✘ **Ne pas maintenir l'organisation d'un rassemblement en cas de équidé malade ou suspect au sein de l'établissement accueillant le rassemblement.**

Pour les transporteurs d'équidés :

- ✘ S'assurer de la bonne santé des équidés avant leur transport ; un protocole sanitaire peut être mis en place
- ✘ **Ne pas transporter d'équidé suspect, malade ou qui a été en contact avec un équidé malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement**
- ✘ Nettoyer et désinfecter les **véhicules avant et après chaque passage d'équidés**
- ✘ **Eviter le transport d'équidés provenant d'écuries différentes**
- ✘ Eviter le transport d'équidés de statut vaccinal différent
- ✘ Se désinfecter régulièrement les mains, en particulier après manipulation des équidés et entre chaque équidé de lot différent

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : [Fiche maladie RESPE](#) / [Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)
- [Communiqué FFE/SHF](#)
- [Communiqués FEI du 27/02/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21 - Mise à jour](#)